



Information réglementée

4 JANVIER 2024

Communiqué établissant le bilan semestriel du contrat de liquidité de la société

Au titre du contrat de liquidité confié par la société Accor à Rothschild Martin Maurel, à la date du 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 0 Titre
- 19 507 889 euros

Sur la période du 01/07/2023 au 31/12/2023, il a été négocié un total de :

	Nombre de transactions effectuées	Nombre de titres échangés	Montant en € des transactions
Achat	8 616	2 376 248	78 159 772,77
Vente	11 294	2 388 248	78 584 013,93

Il est rappelé qu'au 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 12 000 Titres
- 19 740 118 euros

Depuis le 30 juin 2023, Accor a procédé à une réduction du montant en espèces affecté au contrat de liquidité à concurrence de 696 395 € (en date du 4 décembre 2023).

Toutes les informations sur Accor sont disponibles sur Internet :

<https://group.accor.com/fr-FR>